

RCS : MELUN  
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00836  
Numéro SIREN : 478 846 058  
Nom ou dénomination : 2G PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2024 sous le numéro de dépôt 2424

**COPIE CERTIFIEE  
CONFORME  
A L'ORIGINAL**

1

**BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)



N°15949\*05

24/2424

Designation de l'entreprise		SAS 2G PARTICIPATIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		1 CLOS DAMI GILLE 77340 PONTAULT-COMBAULT		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numero SIRET*						4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 1 2	
						Néant <input type="checkbox"/> *	
						Exercice N clos le 31/12/2022	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA			
M. IMMOBILISATIONS M. IMMOBILISATIONS M. IMMOBILISATIONS M. IMMOBILISATIONS M. IMMOBILISATIONS M. IMMOBILISATIONS M. IMMOBILISATIONS M. IMMOBILISATIONS M. IMMOBILISATIONS M. IMMOBILISATIONS M. IMMOBILISATIONS M. IMMOBILISATIONS M. IMMOBILISATIONS M. IMMOBILISATIONS	Frais d'établissement*		AB		AC		
	Frais de développement*		CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires		AF	25 178	AG		25 178
	Fonds commercial (1)		AI		AI		
	Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM		
	Terrains		AN		AO		
	Constructions		AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles		AT	117 000	AU	99 206	17 794
	Immobilisations en cours		AV		AW		
	Avances et acomptes		AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT		
	Autres participations		CU	219 500	CV	8 000	211 500
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	361 678	BK	107 206	254 472	
M. STOCKS M. STOCKS M. STOCKS M. STOCKS M. STOCKS	Matières premières, approvisionnements		BL		BM		
	En cours de production de biens		BN		BO		
	En cours de production de services		BP		BP		
	Produits intermédiaires et fins		BR		BS		
	Marchandises		BT		BT		
	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		
M. CREANCES M. CREANCES M. CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	105 668	BY		105 668
	Autres créances (3)		BZ	791 525	CA		791 525
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
M. DIVERS M. DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD	256	CE		256
	Disponibilités		CF		CG		
M. COMPTES DE REGULARISATION M. COMPTES DE REGULARISATION M. COMPTES DE REGULARISATION M. COMPTES DE REGULARISATION M. COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		
	TOTAL (III)		CJ	897 448	CK		897 448
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 259 126	IA	107 206	1 151 920	
Renvois	(1) Droit de suite au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an	CR	
Classe de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :			Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 2G PARTICIPATIONS		Exercice N	
				Néant <input type="checkbox"/>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... )	DA			138 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			13 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> FJ )	DG			
	Report à nouveau	DH			707 620
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			101 806
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DI			961 226
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			34 693
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> E1 )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			31 084
	Dettes fiscales et sociales	DY			57 207
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			67 710
Compte régularisé	EB				
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC			190 694
	Ecart de conversion passif *	<b>TOTAL (V)</b>	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE			1 151 926
PLUS-VALUES	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			122 472	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			1 149	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOI-S10

Désignation de l'entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Espagnes et liaisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	120 459	FB		FC	120 459	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	205 800	FH		FI	205 800
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	326 259	FK		FL	326 259	
	Production stockée *					FM	-9 810	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	32 467	
	Autres Produits (I) (II)					FQ	38	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	348 953
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	143 048	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	6 887	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 273	
	Salaires et traitements *					FY	115 412	
	Charges sociales (10)					FZ	37 539	
	DOTATIONS DEVALUATIONS	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	17 543
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	321 704	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	27 250	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	3	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	3	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	8 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	903	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	8 903
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	-8 900	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	18 350	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		SAS 2G PARTICIPATIONS		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		IIA	69 707	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		IIIB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		IIIC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		IID	69 707	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		IIIE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		IIIF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		IIIG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		IIH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>				III	69 707
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	III		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	III	-13 749	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				III	418 663
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				IIII	316 857
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>				IIIS	101 806
RUBRIQUES	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		IIIO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	IIII	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au 18) ci-dessous	IIIG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	IIIP	
			- Crédit-bail immobilier	IIIQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au 8) ci-dessous		IIIH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IIIJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IIIK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		IIIX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RII	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RII	
	(9)	Dont transfert de charges		VI	32 467
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS )	A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives A6	Obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin		A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
ABANDON CREANCE 2G RESTAURATION					69 707
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NO1-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 2G PARTICIPATIONS				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		1		2		3		
INCORPORALES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	25 178	KE	KE	
CORPORALES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	[ <input type="checkbox"/> (voir Comptes) 19 ]		KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	[ <input type="checkbox"/> (voir Comptes) M1 ]		KM		KN	KO
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Installations générales, agencés*, aménagements des constructions	[ <input type="checkbox"/> (voir Comptes) M2 ]		KP		KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[ <input type="checkbox"/> (voir Comptes) M3 ]		KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX
		Matériel de transport *		108 167	KY	108 167	KZ	LY
		Matériel de bureau et mobilier informatique		8 833	LB	8 833	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	IJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III		LN	117 000	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
Autres participations		214 600		8U	214 600	8V	8W 4 900	
Autres titres immobilisés				IP		IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU	IV	
TOTAL IV		LQ	214 600	UR		US 4 900		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	356 778	OH		OJ 4 900		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations au fin d'exercice		
		par versements de poste à poste		1		2		
INCORPORALES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CO	DO	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	25 178	IX	
CORPORALES	Terrains			IP	LX	LY	IZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML	
				IU	MM	MN	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IL	MP	MQ	108 167	MR
		Matériel de transport		IV	MS	MT	8 833	ML
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MV	MW		MX
	Emballages récupérables et divers *		IX					
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes			SC	ND	NE	NF	
	TOTAL III		IV	NG	NH	117 000	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	OU	OT	OW	
	Autres participations	219 500		JO	OX	OY	OZ	
	Autres titres immobilisés			II	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G	
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	219 500	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	OK	OL	361 678	OM		

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032/NOT/SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS						Neant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice N clos le [ 31/12/2022 ]						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 + col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice : [(col. 1 + col. 2) - col. 5 (5)] 6.
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	<b>TOTAUX</b>					
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
<b>CADRE B</b>	<b>DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE						
2 - FRACTION RAFFAÏCHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continueront à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD



Désignation de l'entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS				Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	4A	4B	4D		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	4E	4G	4H		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	4I	4L	4M		
	Amortissements dérogatoires	3X	4N	4R	4S		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	J	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TI	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4I	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- Titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5	
		- titres de participation	9U	9V	8 000	9W	8 000
		- autres immobilisations financières (1) *	O6	O7	O8	O9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	8 000	TZ	UA	8 000	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	8 000	UC	UD	8 000	
Dont dotations et reprises		<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>	UE	UI			
			UG	8 000	UII		
			UJ		UIK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					IO		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI							

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NO1-SD

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF MATERIEL	Créances rattachées à des participations		UI		UM	UN			
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US			
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX	105 668	105 668				
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	355	355			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC	579 048	579 048				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	212 122	212 122				
	Charges constatées d'avance		VS						
	<b>TOTAUX</b>				VI	897 192	VU	897 192	VV
REVENUS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	+ Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y			-33 529	27 652	5 877		
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'étranger		VG						
	à plus d'1 an à l'étranger		VH	34 693		28 816	5 877		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	31 084	31 084					
Personnel et comptes rattachés		8C	9 945	9 945					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17 945	17 945					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	14 280	14 280				
	Obligations cautionnées		VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	15 037	15 037				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI	63 173	63 173					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 537	4 537					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
Produits constatés d'avance		8L							
<b>TOTAUX</b>				VY	190 694	VZ	122 472	56 468	11 754
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	27 254	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD				

Designation de l'entreprise		SAS 2G PARTICIPATIONS		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NÉANT		Exercice N, clos le : 31/12/2022			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
						WA		101 806			
CHARGES DOIT DÉDUCTIBLES ET DÉDUCTION DU RÉSULTAT FISCAL	Remunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne excédentaires)		WD	Amortissements excédentaires (art. 19-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	NF				
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des livrets à rembourser dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des livrets dépensés de réintégration (art. 219 sexes D du CGI)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2007-BIS)		XX	NW				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		NZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									NY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)									IT	-13 749
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		1,7	K,7				
	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)									IK
- imposées aux taux à 0 %									JN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme		WN					
				- Plus-values soumises au régime des fusions		WO					
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-1e et 212 du CGI)		NI	Zones d'entreprises* (activité exercée)		SW	WQ			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MR				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										VI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										VI	
								<b>TOTAL I</b>		WR	88 057
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE, et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*										WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-BIS, cadre II)										WI	
Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)									WV	
	- imposées au taux de 0 %									WH	
	- imposées au taux de 19 %									WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs									NB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %									IB	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales*		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						VA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										VN	
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*										VJ	
Majoration d'amortissement*										VK	
Méthode d'imputation de bénéfices et excédentaires	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)		K9	Entreprises rurales (art. 44 octies)		L2	JIT (art. 44 sexes A)		J, C	NI	
	SIIIC (art. 208C)		K3	Zones de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		H	Zones de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PA	NA	
	SIIIC (art. 208C)		OV	Zones de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zones de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PB		
	SIIIC (art. 208C)		PP	Zones de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)							
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)		N9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 décies E)		YH	XG				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies A)		VA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies C)		YC					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies B)		VB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies D)		YD					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)		VI	Crédence déduite par le report en année de déficit		ZI					
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										VZ	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>								<b>TOTAL II</b>		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice ( I moins II ) déficit ( II moins I )		NI	88 057					XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZI	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										VI	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XG)</b>								88 057		XG	

\* Des explications concernant ces chiffres figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET  
PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2023

Formulaire obligatoire rattaché N° 1  
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2G PARTICIPATIONS</u>		Neant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice <sup>(2)</sup>	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A-SD)			K5
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)			YJ
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)			YK
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 le bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZI 5 579
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 le bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposée au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2G PARTICIPATIONS</u>										Neant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	629 847	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	77 773		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZE					
	<b>TOTAL I</b>	OF	707 620		Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZG		707 620		
							ZH		707 620		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										<b>Exercice N :</b>	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DE FAIBLES DES PLUS LÉGS AUTRES AVOUS ET CHARGES FISCALES	- Sous-traitance							YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 ans			J8			NQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS		1 756	
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			SI		5 131	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZI
IMPÔTS ET TAXES	- CFE, CVAE							YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			YZ		1 273	
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										YX
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY		35 160	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ		285	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)							OB		111 788	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	- Numéro de centre agréé *	XP							ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH				
RECAPITULATIF GROUPE	Société - résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	88 057	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JI			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe - résultat d'ensemble	JD	-746 097	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
Si vous êtes le résultat de groupe - indiquez 1 si société mère 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2				

Désignation de l'entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS							Neant <input checked="" type="checkbox"/>
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxable (19% ⑪)
⑦				⑧	⑨	19 %	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)		⑫					
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)		⑬	(A)	(B)	avec une ventilation par tiers		(C)
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 %		⑭					

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2057-NOI-SD

⑪ Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI



Désignation de l'entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS

Néant  \*Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>1</sup> ou 12,80 % <sup>2</sup>Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art 219 I a - sexies-0 bis du CGI) <sup>1</sup>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à  
22,8 M€ (art 219 I a - sexies-0 du CGI) <sup>1</sup>

- <sup>1</sup> Entreprises soumises à IIS  
<sup>2</sup> Entreprises soumises à IIR

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine <sup>1</sup>	Moins-values à 12,80 % <sup>2</sup>	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % <sup>3</sup>	Solde des moins-values à 12,80 % <sup>4</sup>
Moins-values nettes <sup>5</sup>			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine <sup>1</sup>	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme à 15 % ou 19 % <sup>4</sup>	Imputations sur le résultat de l'exercice <sup>5</sup>	Solde des moins-values à reporter col. 6 - 2 - 3 - 4 - 5 <sup>6</sup>
	à 19 % ou à 15 % <sup>2</sup>	à 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice <sup>3</sup>			
Moins-values nettes <sup>5</sup>					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**
Formulaire obligatoire l'article 59 A  
du Code général des impôts

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2G PARTICIPATIONS</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Reserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise: SAS 2G PARTICIPATIONS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois :		1   2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	1
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RI	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	326 259
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OB	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OI	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OJ	
<b>TOTAL 1</b>		OX	326 259
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	38
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XI	
<b>TOTAL 2</b>		OM	38
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	143 048
Variation négative des stocks		OQ	9 810
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	6 887
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OL	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OY	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	159 748
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		<b>(Total 1 + total 2 - total 3)</b>	
		OG	166 549
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF)		SA	166 549
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	326 259
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HY	
Période de référence		IX	
Date de cessation		HR	
		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2
		GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 2

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OL.

\* Ses explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2012-SD-SD ou § Déclaration des effectifs.



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 47884605800012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340 VILLE PONTAULT-COMBAULT

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique LE MANQ Prenom(s) GILLES

Nom marital LE MANQ % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00

Naissance Date 19/10/1965 N° Département 75 Commune PARIS-15 Pays France

Adresse N° 39 Bis Voie CHEMIN DES VIGNES

Code Postal 94440 Commune SANTIENY Pays France

Titre (2) MR Nom patronymique MARCHAL Prenom(s) GILLES

Nom marital MARCHAL % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00

Naissance Date 01.01.2018 N° Département 75 Commune 75 Pays France

Adresse N° 1 Voie CLOS DAME GILLES

Code Postal 77340 Commune PONTAULT-COMBAULT Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotés chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Neant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE: 31/12/2022

N° SIRET: 47884605800012

DE NOMINATION DE L'ENTREPRISE: SAS 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (siège): 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL: 77340 VILLE: PONTAULT-COMBAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DE TENUES PAR L'ENTREPRISE		P5	21
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP1 PONTAULT
N° SIREN (si société établie en France)	484068390	% de détention	100,00
Adresse	N° 47	Voie	AV CHARLES ROUXEL
	Code Postal 77340	Commune	PONTAULT COMBAULT
		Pays	France
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP2 MELUN
N° SIREN (si société établie en France)	492035787	% de détention	100,00
Adresse	N° 41	Voie	AV THIERS
	Code Postal 77000	Commune	MELUN
		Pays	France
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP4 SUCY
N° SIREN (si société établie en France)	498555788	% de détention	100,00
Adresse	N° 209	Voie	RUE DE BOISSY
	Code Postal 94370	Commune	SUCY EN BRIE
		Pays	France
Forme juridique	SARL	Dénomination	DPH3 TORCY
N° SIREN (si société établie en France)	513424218	% de détention	100,00
Adresse	N° 7	Voie	AV JACQUES PREVERT
	Code Postal 77200	Commune	TORCY
		Pays	France
Forme juridique	SARL	Dénomination	DPH1 CHAMPIGNY
N° SIREN (si société établie en France)	503127607	% de détention	100,00
Adresse	N° 107	Voie	AV DU GENERAL DE GAULLE
	Code Postal 94500	Commune	CHAMPIGNY SUR MARNE
		Pays	France
Forme juridique	SARL	Dénomination	DPH2 MEAUX
N° SIREN (si société établie en France)	504715327	% de détention	100,00
Adresse	N° 31	Voie	RUE DU COMMANDANT BERGE
	Code Postal 77100	Commune	MEAUX
		Pays	France
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP5 CHENNEVIERES
N° SIREN (si société établie en France)	528181548	% de détention	100,00
Adresse	N° 23	Voie	ROUTE DE LA LIBERATION
	Code Postal 94430	Commune	CHENNEVIERES SUR MARNE
		Pays	France
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP6 LAGNY
N° SIREN (si société établie en France)	529136681	% de détention	100,00
Adresse	N° 117	Voie	RUE SAINT DENIS
	Code Postal 77400	Commune	LAGNY SUR MARNE
		Pays	France

© 2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020-2021-2022-2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

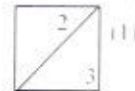
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-SOI-SD.

18

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2023

Formulaire obligatoire  
art. 18 de l'ann. III au C.G.P. Neant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 47884605800012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340

VILLE

PONTAULT-COMBAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 21

Forme juridique SARL Dénomination DP3 SIF GENEVIEVE DES BOIS

N° SIREN (si société établie en France) 492080924 % de détention 100,00

Adresse N° 138 Voie ROUTE DE CORBEIL

Code Postal 91360 Commune VILLEMORISSON Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP7 SANTENY

N° SIREN (si société établie en France) 537975179 % de détention 100,00

Adresse N° 14 Voie ROUTE NATIONALE 19

Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP8 YERRES

N° SIREN (si société établie en France) 789261609 % de détention 100,00

Adresse N° 3 Voie RUE DE LA RESISTANCE

Code Postal 91330 Commune YERRES Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP9 ROISSY EN BRIE

N° SIREN (si société établie en France) 830508966 % de détention 100,00

Adresse N° 31 Voie AV DU GENERAL LECLERC

Code Postal 77680 Commune ROISSY EN BRIE Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DP10 BRIE COMTE ROBERT

N° SIREN (si société établie en France) 833366156 % de détention 100,00

Adresse N° 16 Voie RUE DE LA CHAUSSE

Code Postal 77170 Commune BRIE COMTE ROBERT Pays France

Forme juridique SARL Dénomination DPM1

N° SIREN (si société établie en France) 814117107 % de détention 100,00

Adresse N° 15 Voie RUE JEAN JAURES

Code Postal 77270 Commune VILLEPARISIS Pays France

Forme juridique SARL Dénomination 2G RESTAURATION

N° SIREN (si société établie en France) 824601835 % de détention 100,00

Adresse N° 1 Voie CLOS DAME GILLE

Code Postal 77340 Commune PONTAULT COMBAULT Pays France

Forme juridique SARL Dénomination WOKI CACHAN

N° SIREN (si société établie en France) 852398312 % de détention 100,00

Adresse N° 35 Voie RUE CAMILLE DESMOULINS

Code Postal 94230 Commune CACHAN Pays France

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez indiquer un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en tant qu'a-pajuche de la case précédente afin d'être en mesure de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NO1-SD.

# FILIALES ET PARTICIPATIONS



(1)

Néant \*

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIREN 4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 1 2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340 VILLE PONTAULT-COMBAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 21

Forme juridique SARL Denomination FCDHC

N° SIREN (si société établie en France) 852146828 % de détention 100,00

Adresse: N° 14 Voie RUE DES INVESTISSEURS

Code Postal 91560 Commune CROSNE Pays France

Forme juridique SARL Denomination SFC1 MILUN

N° SIREN (si société établie en France) 880439799 % de détention 100,00

Adresse: N° 2 Voie PLACE SAINT JEAN

Code Postal 77000 Commune MILUN Pays France

Forme juridique SARL Denomination SFC2 CHOISY

N° SIREN (si société établie en France) 880268953 % de détention 100,00

Adresse: N° 30 Voie BIS AVENUE VICTOR HUGO

Code Postal 94600 Commune CROISY LE ROI Pays France

Forme juridique SARL Denomination F2G

N° SIREN (si société établie en France) 825025299 % de détention 100,00

Adresse: N° 1 Voie CLOS DAME GILLE

Code Postal 77340 Commune PONTAULT COMBAULT Pays France

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOI-SD.

**2G PARTICIPATIONS**  
**SAS au capital de 138 000€**

**Siège: 1 Clos Dame Gille**  
**77340 PONTAULT COMBAULT**

**RCS Melun : 478 846 058**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2023**

Le 30 juin 2023, à 9 heures, au siège social.

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Marchal président de la société 2G Participations.

Le Président constate que l'Assemblée, réunissant la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur L'Ordre du Jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2022**;
- Approbation de ces comptes et rapport;
- Quitus à la Gérance;
- Affectation des résultats;
- Questions diverses.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, comptes de résultat, annexe) arrêtés au 31 décembre 2022;
- Le rapport de gestion de la Gérance;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la Loi ont été remis aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, dans les délais légaux. L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close, et le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

**PREMIERE RESOLUTION :**

La collectivité des associés déclare ratifier expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par la gérance, pour la présente Assemblée Générale Ordinaire et, en conséquence, renonce à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du mode choisi et, en particulier, de celles résultant du dernier alinéa

de l'article L. 223-27 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2022**, tels qu'il lui sont présentés par la Gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un **résultat bénéficiaire** s'élevant à la somme de **101 806 Euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comme suit :

Réserve légale :	-
Réserves réglementées :	-
Dividendes :	-
Autres réserves :	-
Report à nouveau	101 806 €
Total	101 806 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée rappelle que son gérant, Monsieur Gilles Marchal, ne perçoit aucune rémunération au titre du mandat de gérance.

Il est rappelé que les frais de missions et de représentation lui sont remboursés sur pièces justificatives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités prévues par la loi auprès du Registre du Commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



**2G PARTICIPATIONS**  
**SARL au capital de 126 000€**

**Siège: 1 Clos Dame Gille**  
**77340 PONTAULT COMBAULT**

**RCS Melun : 478 846 058**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2023**

Chers Associés,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévues par la Loi qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais légaux.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE**

**RESULTATS :**

Chiffre d'affaires H.T.	326 259€
Résultat de l'exercice :	
Bénéfice net comptable	101 806 €
Perte	-

**PROPOSITION D'AFFECTION**

Réserve légale :	-
Réserves réglementées :	-
Dividendes :	-
Autres réserves :	-
Report à nouveau	101 806€

**MOUVEMENTS DES PARTICIPATIONS PENDANT L'EXERCICE**

Néant

## FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

### PERIMETRE DU GROUPE 2G PARTICIPATIONS

SOCIETE	SIRET ETABLISSEMENT	DETENTION	
		DIRECTE	INDIRECTE
2G PARTICIPATION	478 846 058 00012	mère	
DP1 PONTAULT	484 068 390 00018	100%	
DP2 MELUN	492 035 787 00018	100%	
DP3	492 080 924 00029	100%	
DP4 SUCY	498 555 788 00013	100%	
DP5 CHENNEVIERES	528 181 548 00017	100%	
DP6 LAGNY	529 136 681 00010	100%	
DP7 SANTENY	537 975 179 00012	100%	
DP8 YERRES	789 261 609 00018	100%	
DP9 ROISSY EN BRIE	830 508 966 00017	100%	
DP10 BRIE COMTE ROBERT	833 366 156 00010	100%	
DPH1 CHAMPIGNY	503 127 607 00011	100%	
DPH2 MEAUX	504 715 327 00012	100%	
DPH3 TORCY	513 424 218 00016	100%	
DPM1	814 117 107 00015	100%	
SO BEAUTY COMBS LA VILLE	513 640 045 00011	100%	
2G RESTAURATION	824 601 835 00013	100%	
WOK1 CACHAN	852 398 312 00011		100%
FCDHC	852 146 828 00011	100%	
SFC1 MELUN	880 439 799 00011		100%
SFC2 CHOISY	880 268 933 000 12		100%
F2G	825 025 299 00017	98%	

### DIVIDENDES

Aucune distribution de dividende ne sera effectuée.

### CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le compte courant ouvert au nom de M. MARCHAL Gilles, Gérant associé, présentait, à la clôture de l'exercice, un solde nul. Ce compte n'a pas été rémunéré.

Le compte courant ouvert au nom de M. LE MANCQ Gilles, associé, présentait, à la clôture de l'exercice, un solde nul. Ce compte n'a pas été rémunéré.

Les conventions de trésorerie signées avec les filiales et participations sont maintenues.

Les conventions d'intégration fiscale signées avec les filiales et participations sont maintenues.

### ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous poursuivons nos efforts dans le développement de la prise de participations.

### EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Plusieurs structures ont été radiées et/ou les magasins fermés et les structures en attente de

radiation.

MODE DE PRESENTATION ET METHODE D'EVALUATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles et vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

A Pontault,  
Le 15 juin 2023

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.